

France : pourquoi un second plan de relance serait le bienvenu

 alternatives-economiques.fr/france-un-second-plan-de-relance-serait-bienvenu/00099248



Commerce en vente à Marseille, en novembre 2020. Une étude de Bercy prévoit que le nombre de PME nouvellement insolvables serait de 9 %, contre 3 % en temps normal, et de 12 % pour le seul secteur de la restauration.

PHOTO : Anthony MICALLEF/HAYTHAM-REA

?

En dépit d'un fort rebond de l'activité attendu pour 2021, une aide supplémentaire des pouvoirs publics ciblée sur certains secteurs permettrait d'éviter les faillites et d'investir sur les filières d'avenir, estime l'économiste Mathieu Plane.

Alors que la sortie de crise se dessine, l'idée d'un nouveau plan de relance pour accélérer la reprise rencontre actuellement un large écho. L'Elysée semble y réfléchir et deux économistes de renom, Jean Pisani-Ferry et Olivier Blanchard, proches de l'exécutif, plaident pour muscler le plan de relance de 60 milliards d'euros. Faut-il donc aller un cran plus loin dans la relance ou au contraire s'appuyer sur le plan de relance existant qui, comme le souligne le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, serait « avec 100 milliards bien calibré pour la France » ?

Rappelons qu'avec une chute du PIB de plus de 8 % en 2020, la France n'avait jamais été confrontée à une telle crise économique en temps de paix. Si cette crise est d'une intensité folle, elle devrait cependant être économiquement moins destructrice que la Grande Dépression des années 1930, ou la Grande Récession suite à la crise des

subprimes. Sous l'hypothèse d'un agenda sanitaire respecté, le PIB de la France renouerait avec son niveau d'avant crise au début de l'année 2022, soit deux ans après le début de la crise.

Entre 1929 et 1932, le PIB avait perdu 17 % et après la crise financière de 2008, le PIB par habitant a mis huit ans pour retrouver son niveau d'avant-crise. Le fameux « quoi qu'il en coûte » a donc prouvé son efficacité et permis de préserver l'essentiel. Le pouvoir d'achat des ménages s'est maintenu, les destructions d'emplois ont été limitées au regard de la perte d'activité et le tissu productif a été préservé pour le moment, les faillites d'entreprises étant peu nombreuses jusqu'à présent.

Economie convalescente

Grâce à cette action forte et ciblée des pouvoirs publics, soutenue par la politique de rachat de dette de la BCE, l'économie sera prête à repartir dès que les mesures prophylactiques seront levées. D'autant plus que la préservation des revenus a conduit les ménages, contraints sur leur consommation en raison des mesures sanitaires, à accumuler une épargne considérable, représentant 160 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, selon l'OFCE.

Ce bas de laine de plus de 10 % du revenu annuel des ménages pourrait être un vrai propulseur de reprise s'il venait à être dépensé. La mise en place d'un second plan de relance ne semble donc, à première vue, pas nécessaire, alors même que seulement un tiers des 100 milliards de France Relance ont été dépensés jusqu'à présent.

Il serait possible d'en rester à cette analyse afin d'écarter la nécessité de mesures complémentaires au plan de relance, mais ce serait aller un peu vite en besogne... Si l'économie française va rebondir fortement, avec une croissance prévue d'au moins 5 %, il n'en reste pas moins que cette remontée significative arrive après une chute historique de l'activité.

Le PIB en 2021 serait près de 4 % en dessous de celui de 2019, ce qui place l'économie française encore en 2021 dans une phase récessive plus sévère que celle de 2009 (- 3 %)

Ce chiffre indique que l'économie française a récupéré une partie des pertes d'activité et non pas l'intégralité : le PIB en 2021 serait près de 4 % en dessous de celui de 2019, ce qui place l'économie française encore en 2021 dans une phase récessive plus sévère que celle de 2009 (- 3 %), pourtant la plus forte depuis l'après-guerre. Et si l'on regarde la situation par rapport à la trajectoire attendue pré-Covid, le retard d'activité de la France en 2021 serait de l'ordre de 6 %.

Ainsi, l'économie française accumulerait encore 90 milliards d'euros de pertes en 2021, portant la facture à 240 milliards sur deux ans et les entreprises verraient leurs bilans se dégrader de 20 milliards en 2021, après 70 milliards en 2020, malgré les dispositifs exceptionnels de crise (fonds de solidarité, activité partielle, exonérations de cotisations).

Ce choc économique a fragilisé le tissu productif, notamment dans les transports, les activités liées au tourisme et les secteurs à forte interaction sociale. Pour absorber le choc économique, de nombreuses TPE-PME, en manque de trésorerie, ont eu recours à des prêts garantis par l'Etat (PGE) et des reports d'échéances fiscales et sociales, pour un montant de 165 milliards d'euros depuis le début de la crise.

Relancer l'offre productive

En sortie de crise, la question de la solvabilité de nombreuses entreprises, notamment leur capacité à rembourser ce mur de dettes, va sérieusement se poser. Une étude de Bercy prévoit que le nombre de PME nouvellement insolvables serait de 9 %, contre 3 % en temps normal, et de 12 % pour le seul secteur de la restauration.

Malgré le vif démarrage de l'économie, une vague importante de faillites est probable pouvant conduire à des conséquences structurelles endommageant notre capacité productive. Le ministère des Finances estime les pertes définitives liées à la crise à 2,25 % du PIB. Mais ce chiffre fragile n'est pas gravé dans le marbre et dépend à la fois de l'évolution de la demande, en particulier dans le secteur du tourisme, mais aussi de la dynamique d'investissement privé et public.

Cette analyse plaide pour un second plan de relance, principalement orienté sur l'offre productive.

Tout d'abord, il faut mettre en place de nouvelles mesures pour redonner des capacités financières aux entreprises les plus touchées par la crise en raison du poids de leurs coûts fixes, ce qui permettrait de limiter les faillites et la destruction de capital productif, mais aussi pour qu'elles puissent investir à nouveau.

Il faut mettre en place de nouvelles mesures pour redonner des capacités financières aux entreprises les plus touchées par la crise en raison du poids de leurs coûts fixes

Dans un travail récent à l'OFCE, nous avons montré qu'un dispositif de compensation des pertes liées aux coûts fixes bénéficierait en priorité à l'industrie et aux transports, qui sont les principaux secteurs exportateurs.

Deuxième point : construire le futur sur la base d'investissement de long terme dans les domaines porteurs, comme l'intelligence artificielle, le numérique, l'énergie, les transports, la relocalisation industrielle, les biotechnologies, etc. Le plan de relance français de 100 milliards consacre 35 milliards aux infrastructures (transition écologique, numérique, santé...), soit 1,5 point de PIB sur trois ans.

C'est le moment d'investir

A titre de comparaison, le plan Biden discuté actuellement au Congrès prévoit environ 8 points de PIB d'investissement sur huit ans. Le plan d'investissement de la France est environ cinq fois moins élevé que celui des Etats-Unis et insuffisant au regard des enjeux

économiques, écologiques et de souveraineté.

Ensuite, si le revenu des ménages a été plutôt préservé pendant la crise, des trous dans la raquette existent pour certaines catégories de population : étudiants, saisonniers, une partie des indépendants, etc. Pour des raisons évidentes, de nouvelles mesures d'aides financières pour ces populations particulièrement exposées à la crise doivent être instaurées afin d'éviter que ces dernières ne basculent définitivement dans la pauvreté.

Dernier point, et pas des moindres : les taux d'intérêt pour financer un second plan de relance sont à des niveaux historiquement bas, la charge d'intérêts sur la dette publique va représenter 1 point de PIB en 2022, soit trois fois moins qu'en 2007 et l'équivalent, en points de PIB, de la charge d'intérêts de la fin des années 1970 lorsque la dette publique était de 20 % du PIB...

Rappelons que l'Etat français a levé en début d'année un montant record de 7 milliards de dette à 50 ans au taux fixe de 0,59 %, attirant au passage 75 milliards d'ordres pour cette émission obligataire de très long terme. Cette situation de taux 0 % sur des maturités longues offre à la France une véritable opportunité pour investir dans les projets à haut rendement économique, social, environnemental et rehausser sa croissance potentielle.

Cette politique d'investissement de long terme, dont le rendement est supérieur au coût, serait un choix économique judicieux. Il serait dommage de se priver de l'opportunité que nous offrent les marchés et la BCE pour renforcer notre économie, la rendre plus compétitive et plus sobre, améliorer notre bien-être et notre niveau de vie, tout en rendant plus soutenable notre dette.

Mathieu Plane est directeur adjoint du département analyse et prévision de l'OFCE.

Cet article est publié en partenariat avec L'Observatoire français des conjonctures économiques.

